Université Polytechnique Hauts-de-France
SCD – Département d'appui à la recherche
Julie Cagniard – Mélissa Defond

05/10/2020

Synthèse CasuHAL
Septembre - 2020

Questions soulevées

- **Bascule ORI-OAI vers HAL** (bibliothèque universitaire de la Nouvelle-Calédonie) : un import de notices saisies depuis ORI-OAI vers HAL est prévu. D'autres établissements ont-ils déjà eu à effectuer cette opération ? Nous serions fortement intéressés par des retours fonctionnels et techniques à ce sujet.

- **Liste des administrateurs de portail** (URFIST de Paris - École nationale des chartes) : existe-t-il une liste à jour des administrateurs de portails HAL, ou du moins, des contacts HAL de chaque établissement doté d'un portail ? →
  - l'annuaire des portails a existé durant les premiers mois de l'association mais nous avons été contraints d'y mettre un terme pour des questions de mises à jour. C'est un des projets que nous devons aborder cette année (Service commun de documentation - Université de La Réunion)

- **Ajouter un embargo après dépôt** (Institut national polytechnique de Toulouse) : serait-il possible d'ajouter un embargo sur un TI après son dépôt dans TEL ? L'autre solution serait d'appliquer un embargo automatique pour l'ensemble des thèses et de ne les verser dans TEL qu'après 1 an mais cela retarderait de beaucoup leur diffusion. →
  - A l'IMT Mines Albi, les demandes d'embargo sont fréquentes et pour les raisons que tu évoques (publications en cours), dans l'école pas de dispositif de mise sur intranet en accès du fichier immédiatement après soutenance. Nous procédons au dépôt officiel (STAR) et dans la foulée la mise en ligne sur TEL. Ce délai (entre la soutenance et la finalisation du manuscrit corrigé par le doctorant) permet en fait de finaliser ces questions d'embargos si les doctorants ne l'ont pas anticipé. Le nouveau docteur est systématiquement interrogé sur la présence ou non de publications en cours de soumission. Nous avons géré des levées d'embargos ou de confidentialité avant terme, mais jamais d'embargo à posteriori. Je pense de fait que ce n'est pas possible. Il me semble qu'un embargo systématique est pénalisant pour la diffusion de la thèse, pour le docteur et pour l'établissement. Par ailleurs la demande d'embargo ne peut être demandée que par l'auteur et ne peut lui être imposée (IMT Mines Albi)
  - Concernant la gestion des thèses de doctorat dans TEL, nous vous rappelons que le logiciel source des données est STAR. C'est donc dans STAR que vous devez enregistrer l'information. En effet, lorsqu'un établissement choisit de diffuser ses thèses sur sa propre plateforme de diffusion (par exemple OATAO), il doit moissonner les métadonnées de STAR et effectuer lui-même le dépôt de fichier sur sa plateforme : il n'existe pas de passerelle automatique entre STAR et les différentes plateformes de diffusion des établissements. En revanche, comme les 2/3 des thèses de STAR sont envoyées sur TEL, une passerelle automatique a été mise en place entre STAR et TEL. Le workflow est donc différent. Dans le

cas d'une diffusion sur TEL, c'est STAR qui effectue l'envoi de manière automatique, à la fois des métadonnées et du fichier : l'établissement n'a pas besoin d'intervenir.
Pour une mise sous embargo a posteriori, il faut donc prendre contact avec l'Abes, via le guichet d'assistance ABESstp. La mise sous embargo s'effectue en deux temps :
-> signalement de l'embargo dans STAR (pour répercussion de l'information dans le Sudoc et sur theses.fr) => action effectuée par l'établissement
-> suppression de la diffusion sur TEL (et donc de la notice TEL) => action effectuée par l'Abes et le CCSD
Lorsque l'embargo arrivera à son terme, STAR renverra automatiquement la thèse dans TEL, avec un nouvel identifiant.
Il faut éviter de mettre des embargos dans TEL pour les thèses qui proviennent de STAR. En effet, si un embargo est ajouté à la fois dans STAR et dans TEL, à la fin de l'embargo nous aurons un bug :
-> si le NNT est présent sur la notice TEL : STAR renverra la notice avec le fichier, qui sera refusée car le NNT est déjà présent sur TEL => nous aurons alors un blocage de la notice STAR, avec un retour d'erreur en "KO duplicate-entry". Ces retours d'erreur sont très compliqués à gérer côté STAR.
-> si le NNT n'est pas présent sur la notice TEL : STAR créera un doublon car l'ancien identifiant TEL n'aura pas été conservé dans STAR (Service des thèses).

- **Requête par exclusion** (DRPD-Département de bibliométrie et des ressources en ligne – Ecole de France) : Existe-il une requête HAL pour l'exclusion d'auteurs dans une structure donnée →
  - https://api.archives-ouvertes.fr/search/?fq=structId_i:1001659&fq=-authFullName_s:(%22Stephan%20Couderq%22%20OR%20%22David%20Costantini%22)&fl=halId_s,authFullName_s,title_s,journalTitle_s,producedDate_s,halId_s,authFullName_s,title_s,journalTitle_s,publicationDateY_i,issue_s,volume_s,page_s,doiId_s
    Pour la structure 1001659, j'ai ajouté un filtre négatif sur 2 auteurs entre parenthèses (auteur1 OR auteur2). ça doit aussi être possible de le faire sur des idHAL en utilisant le bon paramètre (Université de Rennes 1)
  - https://api.archives-ouvertes.fr/search/?fq=structId_i:456060&fq=-authFullName_s:"Nicolas Anciaux"&rows=0
    Nombre de documents attachés à la structure 456060 sauf ceux dont l'auteur a pour nom complet "Nicolas Anciaux"

- **Requête HAL des références sans aucun accès fulltext** (Bibliothèque Université Clermont Auvergne) : existe-il une requête dans HAL pour faire ressortir les références sans fichier mais qui exclut aussi les références qui sont enrichies des boutons Open Access, arXiv, PMC et Istex ? →
  - https://api.archives-ouvertes.fr/search/?q=structId_i:*****&wt=xml&rows=0&facet=true&facet.field=submitType_s&fq=NOT(submitType_s:file)&fq=NOT(linkExtId_s:openaccess%20OR%20istex%20OR%20pubmedcentral%20OR%20arxiv) avec le bon numéro de structure (Université de Montpellier).
  - https://api.archives-ouvertes.fr/search/?fq=structId_i:81173&fq=-(submitType_s:file%20OR%20linkExtId_s:(arxiv%20OR%20pubmedcentral%20OR%20openaccess))&fl=uri_s, les (30 premières) uri des documents de la structure n° 81173 qui ne sont pas en accès ouvert.

- **Dépôt de mémoire dans DUMAS - procédure ?** (Ladyss – Université Paris ouest Nanterre La Défense) : comment faire pour mettre en ligne 2 ou 3 excellents mémoires de master 2 qu'elle a co-encadrés. Un étudiant est rattaché au MNHN et l'autre étudiante est à l'université Montpellier →
  - Normalement ce sont les personnels d'information et de documentation des universités de tutelle qui gèrent les dépôts dans Dumas selon une procédure et un circuit défini avec l'instance de la recherche de l'université. Il est indispensable d'avoir l'accord de l'étudiant et du jury de soutenance. Le mieux est de contacter la modératrice qui s'occupe au quotidien du portail Dumas à Grenoble (Bibliothèque Universitaire Maurice Agulhon).
  - une visioconférence autour de DUMAS en janvier 2021. Ce sera l'occasion de faire le point sur les procédures de la plateforme (Service commun de documentation - Université de La Réunion).

- **Indicateurs pour l'HCERES** (UTT - Université de Technologie de Troyes) : existe t'il des outils HAL dédiés aux évaluations de l'HCERES (format d'extraction ou de statistiques) ?→
  - à ma connaissance, ExtrHAL permet d'extraire les informations demandées. Un billet du blog de Rennes 1 précise les modalités, et on peut trouver l'outil à cette adresse : https://halur1.univ-rennes1.fr/ExtractionHAL.php (Université Sorbonne Nouvelle).
  - Il y a aussi OcdHal qui a intégré ExtrHal : https://ocdhal.univ-grenoble-alpes.fr/, le manuel est accessible depuis cet url, en bas de la page à côté du logo cnrs ((IMT Mines Albi)

- **Téléchargements et simple consultations** (Bibliothèque universitaire de Nantes) : sur plusieurs publications de nos auteurs apparaissent des chiffres étonnants du type : - consultations 708 - téléchargements 2339. Je doute qu'il y ait plus de téléchargements que de simple consultations. Si quelqu'un a une explication ? →
  - une partie de l'explication peut être liée au référencement de HAL dans les outils de recherche qui référencent souvent un accès direct au document sans passer par la "landing page" (Google scholar, unpaywall, etc...).
  - Les résultats de téléchargements de fichiers seront toujours supérieurs aux résultats de consultations de notice. En effet, il n'est pas nécessaire de consulter une notice pour télécharger le document : les moteurs de recherche proposent des liens directs, les liens présents dans les bibliographies sont souvent des liens vers le document et non vers la notice, ce qui est alors compté comme un téléchargement, etc. D'autre part, même si un certain nombre de robots sont éliminés par Hal, certains sont très difficilement détectables et passent certainement à travers les mailles du filet…

- **Importer dans HAL des thèses numérisées à partir du ppn** (BU de l'université Polytechnique Hauts de France) : nous numérisons nos thèses papier et les signalons dans Thèses.fr, le Sudoc, notre catalogue et notre archive ouverte Théorème. Nous souhaitons aussi les signaler dans HAL. Comme il existe un export automatique entre l'Abes et HAL pour les versions de soutenance, nous pensions qu'il était possible d'exporter vers HAL nos thèses numérisées à partir des ppn. Malheureusement, il semblerait que cela ne soit pas possible. Auriez-vous déjà rencontré ce problème ? Avez-vous une solution à nous apporter ?

Varia

- **Ajout sur le wiki de la page Politiques des établissements pour la Science Ouverte** : https://wiki.ccsd.cnrs.fr/wikis/hal/index.php/Politiques_des_%C3%A9tablissements_pour_la_Science_Ouverte

- **Calendrier des visioconférences Casuhal pour l'année 2020/2021** :
  - 17 septembre 9h30-11h30 : Démarrer sur HAL
  - 6 ou 8 octobre 2020: Halathon et autres événementiels pour améliorer le taux de texte intégral
  - 10 novembre 2020: Produire des rapports HCERES à partir de HAL
  - 12 novembre 2020 : Modérer les dépôts sur son portail : partage de bonnes pratiques
  - 15 ou 17 décembre 2020: Dédoublonner efficacement + retours sur les groupes de travail (Nouvelle interface administrateur HAL / Typologie)
  - 26 ou 28 janvier 2021 : Utiliser DUMAS pour le dépôt des mémoires et thèses d'exercice
  - 30 mars ou 1er avril 2021 : Thème à déterminer
  - 25 ou 27 mai 2021 : Thème à déterminer

- **Manifeste pour une gouvernance partagée de HAL** : un sondage a eu lieu pour savoir si Casuhal devait soutenir le manifeste. Réponse, oui (91%). Casuhal soutiendra le Manifeste pour une gouvernance de HAL rédigé par l'ADBU

- **Release notes de HAL - septembre 2020 :** https://www.ccsd.cnrs.fr/2020/09/release-notes-hal-26/

- **Dépôt de thèses sans texte intégral** (CEA - Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives) : « Récemment, la décision a été prise avec l'accord du CST (conseil scientifique et technique) d'accepter les notices de thèse sur HAL. »

- **Archives de la liste de diffusion CasuHAL :** les archives de la liste sont sur le site UNIVERSALISTES de Renater. Il faut se connecter avec tes identifiants d'établissement.

- **Démarrer sur HAL : captation et support sont accessibles** (Service commun de documentation - Université de La Réunion) : la captation de la visioconférence "Démarrer sur HAL" ainsi que le support et les notes de la session 2019 sont disponibles depuis l'espace Documents partagés de la liste de discussion.
  Pour y accéder, connectez-vous à Universalistes avec l'identification de votre établissement ou vos identifiants personnels. Cliquez sur Mes listes puis choisissez Casuhal. En bas du menu gauche, cliquez sur le lien Documents partagés puis choisissez Visios 2020-2021>Démarrer sur HAL 2020-09-17>Demarrer_sur_HAL_20200917.mp4

- **Communiqué presse ESRI : HAL : une gouvernance partagée et un modèle de financement pérenne** : Le Plan national pour la science ouverte lancé par Frédérique Vidal le 4 juillet 2018 annonçait une ambition forte dans le domaine de l'accès ouvert aux publications scientifiques et, notamment, un soutien à HAL, l'archive ouverte nationale pluridisciplinaire de la recherche française. Une nouvelle étape dans cette direction a été validée par le Comité de pilotage de la science ouverte, qui a adopté un nouveau modèle de financement pour HAL et un nouveau modèle de gouvernance pour le Centre pour la communication scientifique directe (CCSD) qui en assure le développement. L'avenir de la plateforme nationale est ainsi sécurisé et elle se voit dotée de moyens à la mesure de son rôle clé dans le dispositif de la science ouverte en France. Le nouveau modèle de gouvernance du CCSD associera davantage les utilisateurs de HAL, c'est-à-

dire les institutions et chercheurs. Les établissements dotés d'un portail seront regroupés au sein d'un conseil des partenaires, qui aura un rôle d'expression des besoins et d'animation de la communauté, et auront des représentants au sein du comité d'orientation.

- **Blog du CCSD : Une gouvernance partagée et un modèle de financement pérenne pour HAL** : https://www.ccsd.cnrs.fr/2020/09/une-gouvernance-partagee-et-un-modele-de-financement-perenne-pour-hal/